



Lancement des Etats Généraux de l'Insertion et de la Probation, la CGT SPIP Somme en première ligne

Les Etats Généraux de l'Insertion et de la Probation, décrétés le 23 janvier 2025 sans concertation et sans explication par le garde des Sceaux lors d'un discours à l'ENAP, ont été lancés depuis ce mercredi 21 mai dans la DISP des Hauts de France et au SPIP de la Somme, les deux en étant informés à peine 4 jours avant. C'est l'Inspection Générale de la Justice qui a été choisie pour mener à bien ces états généraux et Amiens comme premier site de visite.

Cinq inspectrices et une DFSPIP mise à disposition de l'Inspection procèderont ainsi, par binômes et durant 3 jours par DISP, à des rencontres et échanges avec les personnels des SPIP, partenaires associatifs ou institutionnels mais aussi associations se posant dans un champ concurrentiel au SPIP mais pas l'autorité judiciaire...allez comprendre.

La CGT SPIP Somme a pu, à deux reprises, au cours d'audiences qui se sont tenues les 21 (audience dédiée aux OS représentatives au niveau interrégional) et 22 mai (OS représentatives au local), porter les attentes des personnels qu'elle représente pour ce qui concerne le présent et l'avenir des SPIP.

La CGT SPIP Somme a ainsi porter l'exigence que ces Etats Généraux de l'IP aient pour finalité de reconnaître et de valoriser les missions des SPIP comme de l'ensemble des personnels qui les composent, d'enfin leur donner les moyens d'exercer leurs missions, mais aussi d'en finir avec les politiques pénales désastreuses de ces dernières années qui ont pour seule réflexion la volonté d'apporter une réponse populiste et immédiate à des faits divers, aussi graves soient-ils.

✓ **La valorisation et la reconnaissance des missions**

La CGT SPIP Somme a revendiqué que ces Etats Généraux permettent de redonner du sens à l'intervention des SPIP en repartant de ce qui semble oublié ou sciemment occulté par le ministère et la DAP depuis plusieurs années : l'essence et l'origine de la création des SPIP en 1999, fusion des CPAL et services socio éducatifs. La CGT SPIP Somme n'a pu que déplorer que ce qui avait conduit à cette fusion, à savoir la prise en charge globale du public confié, ait été réinstaurée par répartition ou scission des équipes entre MO et MF (en cas d'antenne mixte) faute de moyens matériels et humains suffisants et ainsi de réorganisations de service motivées par une volonté de rationaliser les moyens existants. La CGT SPIP Somme a d'ailleurs porter le même regard sur l'externalisation progressive des missions du SPIP et de l'Administration Pénitentiaire, qu'il s'agisse du pré-sentenciel auquel s'est ajouté une partie du post sentenciel à l'associatif concurrentiel ou du travail partenarial autour du TIG par la création de l'ATIGIP. Pour la CGT SPIP Somme, les personnels des SPIP, quel qu'en soit le corps, permettent un bien meilleur suivi des personnes confiées que celui proposé par l'associatif concurrentiel qui, par ailleurs, n'hésite pas à contacter le SPIP lorsque l'autorité judiciaire souhaite des éléments précis sur les situations des personnes. L'explication est que les personnels en SPIP, contrairement à l'associatif concurrentiel motivé par un intérêt purement pécuniaire, bénéficient de qualifications et compétences avérées pour l'exercice de leurs missions, y compris dans la prise en charge inter ou pluridisciplinaire, d'un sens du service public affirmé emportant le principe d'égalité des usagers, ainsi que d'une solide formation préalable à l'exercice de leurs fonctions dans les services déconcentrés (quand bien même la formation théorique ne répond que trop peu aux réalités de nos métiers).

La CGT SPIP Somme a encore porté que si ces états généraux devaient se prononcer sur une évolution des missions, celle-ci devait plutôt consister en un retour aux missions essentielles et à restaurer l'identité professionnelle de chaque corps exerçant en SPIP. Elle a ainsi martelé que la prévention de la récidive, brandie à tour de bras dans les discours de la DAP ou des derniers gardes des sceaux, n'était pas une mission des SPIP,

encore moins leur mission principale de fait, mais bien **la finalité de leur intervention**. Pour la CGT SPIP Somme, le SPIP a pour missions : l'insertion ou la réinsertion des personnes par un accompagnement socio-éducatif soutenu nécessitant la participation d'autres services de l'Etat (accès au logement, aux soins, à la formation ou activité professionnelle, à la culture etc..) ; l'aide à la décision judiciaire et l'individualisation des peines ; la prévention des effets désocialisants liés à l'incarcération ou encore la préparation à la sortie ; dans le but de prévenir la récidive.

Et puisque la notion de travail social semble être devenue dévalorisante pour la DAP ou ses décideurs, la CGT SPIP Somme a rappelé sa définition à la délégation de l'inspection générale de la justice pour rappeler à quel point elle colle parfaitement aux attentes exprimées envers le SPIP et même en réalité à celles de la DAP quand bien même elle le nie. Cette définition du travail social, qu'il faut allier à l'expertise en exécution des peines et aux connaissances en criminologie pour retrouver pleinement les missions du SPIP, se trouve à l'article D142-1-1 du Code de l'action sociale et des familles. Celui-ci prévoit que : ***Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. A cette fin, le travail social regroupe un ensemble de pratiques professionnelles qui s'inscrit dans un champ pluridisciplinaire et interdisciplinaire. Il s'appuie sur des principes éthiques et déontologiques, sur des savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social et les savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement social, celles-ci étant associées à la construction des réponses à leurs besoins. Il se fonde sur la relation entre le professionnel du travail social et la personne accompagnée, dans le respect de la dignité de cette dernière. Le travail social s'exerce dans le cadre des principes de solidarité, de justice sociale et prend en considération la diversité des personnes bénéficiant d'un accompagnement social.***

La CGT SPIP Somme s'est enfin évertuée à rappeler que le versant punitif recherché actuellement était aussi contreproductif que les politiques pénales menées depuis plusieurs années, qui se construisent sur des approches populistes et non sur les réflexions des professionnels de la Justice.

Pour la CGT SPIP Somme, ces états généraux doivent permettre de réaffirmer l'importance du rôle du SPIP, dernier maillon de la chaîne pénale mais service qui prend en charge la totalité des personnes confiées à l'administration pénitentiaire. Le SPIP est sans aucun doute l'un des derniers services ouverts au public et qui par nature, placent l'humain au cœur de cette prise en charge pluri disciplinaire dès l'accueil. C'est bien l'établissement d'une relation positive qui permet aux personnes suivies de retrouver confiance en la justice et en la société parfois. Il faut ainsi s'évertuer à sanctuariser ce sens de l'intervention des SPIP et à ne pas le dénaturer. Pour notre syndicat, le repli de l'Administration Pénitentiaire sur elle-même et son souhait d'être déchargée de toute responsabilité médiatique en cas de fait divers d'une personne prise en charge a conduit à n'avoir que pour but l'évaluation du seul risque de récidive. Ce que la DAP a oublié, c'est que cela n'a d'intérêt que si tous les moyens sont mis autour de l'insertion des personnes pour y parvenir. Ces moyens reposent sur une volonté de l'administration de faire connaître le rôle et les limites de l'intervention des SPIP mais aussi une volonté du gouvernement de réinscrire les politiques publiques d'insertion comme prioritaires. Car sans moyens donnés au versant hospitalier de la fonction publique ou aux partenaires associatifs, sans accès aux soins, au logement, à l'emploi ou à la formation, à la culture et aux droits sociaux, nos missions ne peuvent être menées à bien.

✓ **La valorisation et la reconnaissance des personnels en SPIP**

Méconnus de l'opinion publique sauf en cas de fait divers, les personnels des SPIP le sont aussi, quand ce n'est pas ignorés, de leur ministère et de leur administration d'accueil. Il n'est qu'à voir que lors du discours du garde des sceaux, ces états généraux de l'insertion et de la probation avaient pour seul fondement la surveillance électronique et le projet d'officiers de probation, ou la DAP qui a fait le choix de ne créer aucun poste en SPIP depuis 3 ans.

La CGT SPIP Somme a ainsi porté auprès de la délégation de l'inspection que les organigrammes de référence en SPIP, enfin établis, laissent apparaître un manque de près de 600 personnels tous corps confondus et qu'en plus, cette estimation reposait sur les chiffres fournis pour l'année 2023, bien éloignés de la surpopulation pénale record d'aujourd'hui. Il est ainsi indispensable, pour que les SPIP puissent exercer pleinement leurs missions et les personnels travailler dans des conditions acceptables, de procéder à un plan de recrutement ambitieux, qui ne saurait être inférieur à 1000 créations de postes en SPIP dès l'année prochaine.

La valorisation et la reconnaissance des personnels en SPIP passe également par la revalorisation des personnels administratifs avec l'arrêt de pseudos recrutements de services civiques, apprentis ou stagiaires universitaires sur des postes de fonctionnaires qui nécessitent des qualifications et habilitations particulières mais aussi par une revalorisation de leurs rémunérations.

Par ailleurs, la CGT SPIP Somme a identifié comme mal profond la perte d'identité professionnelle des corps de personnels exerçant en SPIP. La DAP a tenté de laisser croire que peu importe le corps d'appartenance, les personnels étaient interchangeables et pouvaient exercer les missions les uns des autres. Pour la CGT SPIP Somme, il faut donc réaffirmer l'identité professionnelle de chaque corps et réaffirmer que ces personnels sont complémentaires dans les prises en charge !

Enfin, la CGT SPIP Somme a rappelé toutes les difficultés des personnels à voir reconnaître leurs arrêts de travail imputables au service, les traumatismes psychologiques comme les violences institutionnelles à leur égard étant trop souvent ignorés par les échelons hiérarchiques supérieurs.

✓ **En finir avec les politiques pénales destructrices, populistes et inefficaces**

La CGT SPIP Somme a dénoncé les dérives des politiques pénales des dernières années, chaque garde des sceaux souhaitant y laisser son empreinte. Les dernières lois ont participé à la surpopulation carcérale et à la perte de sens des professionnels. La fusion CRP/RPS, décidée malgré des études d'impact démontrant leur effet contreproductif a allongé les peines d'emprisonnement et réduit les moyens offerts au SPIP et à nos partenaires de préparer la sortie. La LSC puis LSC de plein droit ont conduit à remplacer les aménagements de peine octroyés en débats contradictoires par un procédé à l'opposé de l'individualisation de la peine et nuisible à l'établissement de projets élaborés par les personnes détenues avec le SPIP.

La CGT SPIP Somme a ainsi porté que l'échelle des peines soit repensée et qu'une réelle peine de probation, décorrélée de l'emprisonnement soit instaurée. La CGT SPIP Somme a encore rappelé que la surveillance électronique n'était pas une réponse universelle, que la LC n'était pas réservée aux seuls présidents de la république écroués mais qu'elle pouvait être octroyée bien plus largement et enfin que le Placement Extérieur, dont les budgets sont contraints, pouvait être repensé. La CGT SPIP Somme a ainsi porté l'idée de structures de PE « made in AP » afin que le budget ne soit plus un frein et que des structures de PE puissent se développer sur l'ensemble du territoire. L'ensemble des personnels nécessaire à une telle structure sont déjà présents dans les SPIP et l'ensemble des partenaires de soins, d'emploi/formation ou culturels sont déjà nos partenaires. Il ne s'agit donc que d'un manque de volonté politique pour que cela puisse aboutir. Cela serait bien plus pertinent à nos yeux que de démultiplier les SAS ou les CSL puisque cela ne nécessite que des structures immobilières et des recrutements.

Au cours de ces audiences, la CGT SPIP Somme aura martelé le besoin de revenir aux fondamentaux du SPIP, de recrutements et le besoin de valoriser ses missions et ses personnels. C'est ainsi qu'a été remis à la délégation le journal «Contre états généraux de la justice » édité par notre organisation au niveau national en 2022. Comme dit en conclusion à l'inspection, les personnels des SPIP sont fiers d'exercer leurs missions et leurs fonctions et sont fiers de servir le service public. C'est aujourd'hui au ministère de la justice de leur démontrer, en plus d'être garant et porteur du sens de leur intervention, qu'il est conscient de la valeur apportée par les SPIP et ses personnels à la justice et à la société plus largement !